

Coordonné par
Michel Capron
et Georges Liénard

FACE À LA MONDIALISATION

Justice sociale,
développement
économique et
contre-pouvoirs



Couleur Savoir EVO

- 1 Ce texte reprend et actualise une réflexion de 1995 sur le thème : syndicalisme et modernisation. Cfr. MOLITOR, M. et REMAN, P. (1996), "Belgien zwischen Restaurierung und Modernisierung" in ZOLL, R. (Hrsg.), *Die Modernisierung der Gewerkschaften in Europa*, Westfälischer Dampfboot, H. Böckler Stiftung, Münster, pp. 220-234.
- 2 MUCKENBERGER, U. et ZOLL, R. (1995), "Modernisation of Trade-Unions in Europe", in *L'avenir de la concertation sociale en Europe*, Centre de Philosophie du Droit, UCL.
- 3 ROCARD, M. (1993), "La social-démocratie dans le miroir du progrès", in *Libération*, 15 janvier. La question exacte posée par M. Rocard était : comment reconstruire une conception du "progrès" qui ait aujourd'hui la même force que, lorsqu'au début du siècle, il s'agissait d'intégrer le prolétariat dans la société et de lutter pied à pied pour diminuer le malheur et l'injustice ?
- 4 Du nom du leader syndical, André Renard, qui en fut la figure emblématique. Sur ce point, voir FRANCO, B. et LAPEYRONNIE, D. (1990), *Les deux morts de la Wallonie sidérurgique*, CIACO, Bruxelles.
- 5 Cf. PIZZORNO and CROUCH (Eds) (1978), *The resurgence of social conflicts in Western Europe*, Mc Millan, London.
- 6 Ainsi les "pouvoirs spéciaux" pris en 1982 qui autorisaient le gouvernement à agir sans passer par le Parlement, celui-ci n'intervenant qu'au bout d'une période donnée pour porter un jugement global sur l'activité gouvernementale et l'usage fait de cette délégation.
- 7 Les données statistiques reprises dans cette partie proviennent du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (1998), Rapport d'évaluation de la politique fédérale de l'emploi et Etudes économiques de l'OCDE, Belgique/Luxembourg, 1999.
- 8 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, op. cit., pp. 78-79.
- 9 MALDAGUE, R. (1997), "Perspectives de l'évolution à long terme de la sécurité sociale et de son financement", in *Revue belge de sécurité sociale*, mars, p. 166.
- 10 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, op.cit., p. 192.
- 11 ALALUF, M. (1989), "Flexibilité, Précarité & Cie : une contre-culture d'entreprise ?", in *La Revue Nouvelle*, n° 2, p. 61.
- 12 Idem, p. 64.
- 13 DELCHAMBRE, J.-P., MICHEL, E., REMAN, P. (1993), *Valeurs et convictions des militants syndicaux*, FEC; Fédération CSC de Namur-Dinant, Enquête réalisée par SONECOM sur les conditions des travail et de non-travail, mai 1999; CSC Métal et Unité d'anthropologie et de sociologie de l'UCL (1999), *Paroles de délégués*, l'engagement syndical face aux flexibilités, mai; MAESSCHALCK, M., *L'acteur syndical face aux transformations de l'action collective*, Rapport de la formation "Militance 2000" de la CSC de Charleroi-Thuin-Entre Sambre et Meuse, Carnets du centre de philosophie du droit, n°s 738 et 39; CNE (1999), Enquête sur les pratiques syndicales de la CNE, in *Etudes et Documentation*; LEBEAU, E. (2000), *L'avenir du syndicalisme dans un monde en mutation*, tentative d'éclaircissement à partir d'enquêtes syndicales récentes, Note au conseil régional wallon de la CSC, avril.
- Il serait utile de mettre en regard les résultats de ces enquêtes avec des données comparables provenant de militants flamands et de militants de la FGTB. Sans doute, y trouvera-t-on des spécificités propres aux communautés différentes sur le plan linguistique ou organisationnel, mais il est probable que la plupart des questions posées par les militants de la CSC sont de même nature que celles que se posent tous les militants syndicaux en Belgique.
- 14 Voir MUCKENBERGER, U. et ZOLL, R., op.cit.
- 15 J.-P. DELCHAMBRE et alii mettent en évidence un double mécanisme d'oubli du social et du politique : le projet infra-social centré sur la vie privée et les relations de forte proximité, et le projet supra-social, lié aux dimensions spirituelles ou religieuses de l'existence mais séparé d'une pratique sociale.
- 16 Cf. MOLITOR, M. (1994), *La militance aujourd'hui*, Note de travail USOC.
- 17 MICHEL, E. et REMAN, P. (1995), in *Mutation et projet social*, FEC.
- 18 CARTON, L. (1989), "Syndicalisme et culture", in *La Revue Nouvelle*, n° 2, pp. 146 et 149.
- 19 JADOT, M. (1998), "Question sociale, problème de société : réponses d'hier et d'aujourd'hui", in Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *La politique fédérale de l'emploi*, Rapport d'évaluation, p. 36.

SERVICES DE PROXIMITÉ : VERS UNE NOUVELLE REGULATION ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET ORGANISATIONS NON MARCHANDES?

Marthe NYSENS¹

De nouvelles demandes sociales – notamment dans le domaine des services aux personnes tels que l'aide à domicile aux personnes dépendantes ou l'accueil de la petite enfance – se font jour, générées par les évolutions démographiques, socio-économiques et culturelles de cette fin de siècle. Dans un cadre de chômage structurel, le débat public s'est focalisé sur la capacité à créer des emplois susceptibles de répondre à ces besoins. Néanmoins, il subsiste un écart durable "que l'on constate entre l'affirmation, depuis des années, qu'il existe un gisement d'emplois" dans ce domaine, "et l'insuffisante concrétisation de ces emplois sur le terrain". Là même réside le paradoxe qui est au cœur de ce qu'on appelle les "services de proximité" : malgré une succession rapide de mesures prises en faveur de ces services, les résultats obtenus restent en-deça de ceux qui étaient escomptés. La récurrence des déceptions rencontrées incite alors à un effort de compréhension. Dans cette perspective, nous nous proposons de mettre en évidence certaines relations entre politiques publiques et initiatives de terrain. En effet, la construction de ce champ est historiquement influencée par les initiatives entrepreneuriales d'acteurs sociaux diversifiés (militants associatifs, travailleurs sociaux, usagers, responsables d'entreprises, etc.) qui, par leur existence, participent à l'évolution des formes de la régulation publique. Tout d'abord, nous reviendrons sur le développement du secteur non marchand pendant les Trente Glorieuses. Ensuite, nous développerons les inflexions des politiques publiques qui ont profondément influencé les pratiques des acteurs dans le champ des services de proximité. Enfin, nous ébaucherons une analyse des pratiques innovantes qui interpellent les modes de régulation dominants.

Le développement du secteur non marchand pendant les Trente Glorieuses

Historiquement, nombre de services aux personnes, comme par exemple les soins apportés aux personnes âgées ou aux enfants, ont été assumés par un tra-

recherche d'équilibres budgétaires ne sont pas les seules incitations à infléchir les modes d'organisations de ces services. Le débat sur le développement des services sociaux s'explique aussi par les fortes évolutions sociales et démographiques qui sous-tendent à la fois une diversification et une intensification des demandes de services.

Dans ce cadre, deux stratégies se dégagent au niveau européen : la première s'inscrit dans une perspective de réinsertion de personnes sans emploi, la seconde vise à accentuer la logique du marché dans ce secteur.

La régulation d'insertion

A partir du milieu des années 1980, différentes stratégies sont mises en œuvre pour développer des services essayant de concilier création d'emplois et maîtrise des coûts sociaux. Elles s'inspirent d'un constat simple : il existe un ensemble de besoins non satisfaits d'un côté et de l'autre un nombre important de chômeurs. Il semble alors logique de promouvoir des possibilités d'insertion dans les services répondant à de nouvelles demandes. C'est ce qui a été tenté avec le développement de politiques actives mises en œuvre pour faire accéder des chômeurs à des emplois transitoires ou occasionnels : programmes de résorption du chômage, agences locales pour l'emploi, etc.

Tout en restant non marchands, ces services ont en conséquence été profondément perturbés par cette régulation d'insertion qui a conditionné les financements à des formes d'emploi transitoire fournis aux chômeurs. Ce type de ressources s'est révélé d'autant plus important pour le développement des services, dans un contexte où les ressources publiques émanant des politiques sociales étaient en stagnation ou en diminution. Ces programmes ne sont, en effet, pas dépourvus d'ambiguïtés.

D'abord, du point de vue des travailleurs, la coexistence dans un même champ d'activité de différents statuts posent des questions quant à l'équité – en termes de revenus, de couverture sociale, de conditions de travail et d'image professionnelle –, sans compter le surcroît de travail administratif lié à la diversité des contrats et aides financières. Si certains de ces emplois, malgré leur caractère de "sous-statut", deviennent néanmoins des contrats se prolongeant dans le temps, pour d'autres bénéficiaires se pose la question de la réinsertion dans un emploi classique. Ces programmes peuvent alors participer au développement d'un marché secondaire du travail.

Ensuite, du point de vue de la garantie de qualité aux usagers, le recours aux politiques actives en matière d'emploi s'accompagne de conditions liées au profil des travailleurs (faible qualification, chômage de longue durée, renouvellement régulier) qui posent des difficultés au niveau de la construction d'un service de qualité et dans la durée, en particulier pour les services destinés à des usa-

vail de proximité supposé relever de la sphère domestique, et plus particulièrement des femmes. Cette propension dominante à affecter le travail de proximité aux femmes hors de la sphère monétaire n'a pas empêché, qu'à titre secondaire, s'y déploient des initiatives privées imprégnées par les valeurs de charité ou d'entraide mutuelle.

La période d'expansion, dite des "Trente Glorieuses", qui s'ouvre après la seconde guerre mondiale, modifie largement la situation dans ce domaine. La constitution de ce qui est dénommé l'Etat-providence entraîne une reconnaissance lente et progressive de ce travail de proximité à travers ses premières formes d'externalisation. La mise en place des systèmes de Sécurité sociale entraîne dans son sillage l'adoption des politiques sociales alimentées par l'impôt, dont la croissance peut financer l'extension et l'institutionnalisation d'une offre de services en dehors de la cellule familiale. Les services ne sont pas échangés contre un prix couvrant significativement les coûts de production parce que l'Etat, valorisant les bénéfices collectifs qu'ils génèrent, intervient dans leur financement. Ces services non marchands sont produits soit directement par les pouvoirs publics, soit par le secteur associatif. En effet, l'histoire révèle des modes d'interaction entre initiatives associatives et pouvoirs publics dans de nombreux domaines tels que les crèches, les services aux familles à domicile ou le logement social. En l'occurrence, les associations ont souvent joué un rôle de pionnières en défrichant des demandes sociales émergentes sur base de bénévolat. Elles ont ensuite mobilisé des réseaux sociaux afin d'inciter l'implication des pouvoirs publics qui ont encadré les activités maintenues dans le cadre associatif tout en développant leurs propres services. Une complémentarité a ainsi été trouvée, grâce à une intervention de l'Etat, pour dépasser les insuffisances d'initiatives qui avaient été au départ associatives : le particularisme, lié à la préférence pour certains groupes, le paternalisme, lié à ce que l'aide apportée ne relève pas d'un droit, l'amateurisme et l'absence de continuité liée à la volatilité du bénévolat. Les pouvoirs publics ont attribué des moyens à ces services, tout en édictant des normes les concernant et en les contrôlant via des normes de régulation, voire en organisant ses propres services.

La crise de l'Etat – Providence et les inflexions nouvelles des politiques publiques touchant les services non marchands

Ce type de régulation tirait sa force de l'accroissement des moyens de l'Etat-Providence conditionné par la vigueur de l'expansion. Avec le ralentissement des taux de croissance s'ouvre la crise de l'Etat-Providence. Son assise financière et donc ses services sociaux sont remis en cause par la stagnation des recettes publiques et les politiques de restriction des déficits budgétaires d'autant plus difficiles à mener que le chômage et l'exclusion s'accroissent. Le chômage et la

mêmes ou en participant au financement des organisations dont la finalité première est la réinsertion des moins qualifiés (entreprises d'insertion, entreprises de formation par le travail, etc.).

La régulation quasi marchande

La régulation quasi marchande s'éloigne également de la régulation classique de l'Etat-Providence, pour se diriger vers la construction d'un marché via la mise en concurrence de prestataires de nature différente dans un secteur jusqu'alors confiné principalement aux secteurs public et associatif, dont est absent le secteur privé à but lucratif, régis par des normes et fortement cloisonnés par rapport aux logiques de marché. Il s'agit alors de favoriser la qualité et la flexibilité des services. Cette option est particulièrement prise dans les pays anglo-saxons.

Cette régulation engendre à son tour des effets pervers. Le souci de la qualité des services est déterminant dans toutes ces initiatives et la confiance s'avère un enjeu central, notamment lorsque la qualité est étroitement liée à la construction de la relation entre le prestataire et l'utilisateur. Or, le marché présente d'importantes limites sur le plan de la gestion de la confiance. Cette régulation soulève également des problèmes d'équité et de prise en considération des bénéfices collectifs. Elle peut entraîner une désaffectation vis-à-vis de formes d'offre qui privilégient l'objectif de socialisation des services, comme une spirale à la baisse de la qualité ou des phénomènes d'écrémage à la demande.

Néanmoins, ce type de régulation amène à s'interroger sur le fonctionnement du non-marchand, afin de mieux garantir son efficacité au regard de ses objectifs qui se différencient bien évidemment des critères de rentabilité. Quels sont donc les incitants et les modes d'évaluation à développer pour atteindre les objectifs propres à ce secteur ? Le non-marchand ne peut faire l'impasse de ce débat, d'autant plus que la collectivité lui confie des moyens et des missions d'intérêt collectif.

Des expériences innovantes qui interpellent les modes de régulation

La construction de ce champ des services ne peut, cependant, être entièrement saisie à partir de ces inflexions des politiques publiques. Elle est également influencée par des initiatives diversifiées qui interpellent les modes de régulation en place. Nous assistons à un foisonnement d'initiatives innovantes au sein de services traditionnels et à l'apparition de nouvelles initiatives, créées souvent sur base associative et à travers l'implication d'une multitude d'acteurs tels que des organismes publics de formation, des syndicats, des mutuelles, des associations locales, des communes voire des entreprises à but lucratif.

gers vulnérables et exigeants sur le plan relationnel. L'équité du point de vue des usagers est également mise à mal. Par exemple, les prestations "bon marché" offertes dans le cadre de certaines initiatives d'insertion (en particulier les ALE et certaines associations), si elles peuvent constituer un substitut au travail au noir, menacent potentiellement la viabilité des mécanismes de solidarité mis en œuvre à travers le barème des prestations offertes par les services agréés, comme les aides familiales.

Enfin, il faut souligner que malgré le recours de nombreuses organisations aux politiques actives, seule une minorité a un objectif explicite de réinsertion professionnelle de publics fragilisés. Ces politiques de l'emploi sont, en quelque sorte, instrumentalisées par les organisations, dans la mesure où elles deviennent une source de financement sur base de laquelle elles s'appuient pour développer leurs activités. Bien d'autres bénéfices collectifs justifient, pourtant, l'intervention des pouvoirs publics. En effet, si les politiques actuelles dans le domaine des services de proximité se focalisent sur l'idée que le développement des services de proximité devrait générer un bénéfice collectif en termes de réduction du chômage, en particulier pour les moins qualifiés, elles tendent à occulter les autres types de bénéfices collectifs que génèrent ces services, que ce soit en termes de cohésion sociale, sur le plan de la santé publique ou encore sur le marché du travail via un accès et une disponibilité accrus, par exemple, des parents d'enfants ou de l'entourage des personnes dépendantes.

Ces réflexions sur les limites d'une régulation d'insertion amènent à s'interroger sur les formes du financement public. Tant d'un point de vue de l'efficacité que de l'équité, il s'agirait de différencier les financements liés à la réinsertion professionnelle de groupes-cibles et les financements liés aux bénéfices collectifs engendrés par les services. Les bénéfices liés à l'équité, la cohésion sociale, la santé publique, etc. justifieraient ainsi des subventions structurelles non assorties de conditions particulières quant au profil des travailleurs. Par exemple, dans le créneau de l'aide à domicile, une assurance-autonomie pourrait être développée afin de permettre à toute personne dépendante de rester à domicile. De même pour financer des services d'accueil de l'enfance (enfants malades, accueil extra-scolaire), plutôt que de remplacer les ressources de l'excès (Fonds d'équipements et de services collectifs, Sécurité sociale) par des subsides régionaux associés à des emplois d'ACS (Agents contractuels subventionnés), nous pourrions envisager une subvention par enfant. Dans cette logique, le financement des services de proximité pourrait en partie consister à transformer une partie des moyens utilisés dans les politiques de l'emploi en subventions structurelles aux services. Ceci n'exclut pas que d'autres financements soient spécifiquement conçus pour favoriser des démarches d'insertion professionnelle de travailleurs moins qualifiés dans ce champ, par exemple en subventionnant des filières de qualification organisées par les services eux-

Il existe cependant un décalage entre ces pratiques socio-économiques innovatrices qui relèvent de ce qu'on appelle parfois un "entrepreneuriat social"² et les politiques publiques.

En effet, elles s'écartent d'une régulation tutélaire, où la puissance publique établit des critères intangibles à respecter, comme d'une régulation d'insertion, qui ne retient que la capacité à dégager des postes temporaires pour les personnes en difficulté, ou d'une régulation quasi marchande qui privilégie la mise en concurrence entre prestataires. Face à ce décalage, nombre de ces initiatives interpellent donc les modes de régulation en place en réutilisant l'opposition binaire Etat-marché.

D'abord, ces initiatives ont voulu promouvoir des services mobilisant aussi bien des financements marchands pour les services et clients solvables que des financements non marchands pour les parties non solvables des prestations. Dans certains cas, leur spécificité consiste non seulement à combiner ces financements marchands et non marchands mais encore à y adjoindre des ressources non monétaires, à travers l'intégration d'usagers ou d'autres volontaires et des dons. Incontestablement, cette volonté de mixer des ressources habituellement segmentées dans les systèmes institutionnels n'a pas facilité leur prise en compte. Comme les services marchands, ces initiatives sont attentives au caractère individuel des services, en cherchant à les adapter au vécu quotidien des usagers. En même temps, leur tentative d'articulation des ressources est ancrée dans la reconnaissance de ce que ces services génèrent non seulement des bénéfices privés pour leurs usagers directs, mais aussi des bénéfices collectifs que les autorités publiques sont appelées à prendre en charge.

Ensuite, ces initiatives favorisent, fréquemment, une participation élargie des parties prenantes – usagers, travailleurs, bénévoles et partenaires locaux – dans la construction et l'évaluation des services. De nombreuses initiatives locales, basées sur des partenariats, qui se sont développées depuis une quinzaine d'années demandent à être évaluées : centres de coordination dans l'aide à domicile, partenariats autour des régies de quartier, agences immobilières sociales, etc. Les formules sont multiples et posent de nombreuses questions : permettent-elles effectivement la participation égale de toutes les catégories d'acteurs ? Sont-elles ouvertes à la diversité des objectifs ou centrées sur des objectifs pré-définis ? S'inscrivent-elles dans une optique de coopération ouverte ou de répartition entre catégories professionnelles ou socio-politiques pré-définies ? etc. Dans le contexte belge, on sait que la question du partenariat entre le secteur associatif et les pouvoirs publics se pose souvent de façon aiguë. Cette réalité actuelle, comme celle du passé des services de proximité, révèle la coexistence d'une diversité de prestataires (publics, privés lucratifs, d'économie sociale, voire informels) aux finalités et pratiques différentes mais complémentaires.

Une telle approche ne manque pas d'interpeller par rapport au fonctionnement de l'offre dans certains secteurs où semblent prédominer les répartitions socio-politiques, les quasi-monopoles et où peut se poser la question d'une offre construite en référence à elle-même plutôt qu'à ses destinataires.

La question posée à la régulation publique par ces initiatives est donc celle d'une régulation inédite, qui se distingue de celle des services marchands comme des services publics plus traditionnels, pour construire un cadre approprié à leurs logiques. C'est le renforcement d'une économie plurielle qui peut alors constituer l'horizon de politiques prenant en compte à la fois les démarches privées, publiques et associatives, des partenariats éventuels entre ceux-ci mais aussi des combinaisons de ressources marchandes, non marchandes, voire non monétaires. Ceci nécessite une mutation des modes de régulation impulsés par les pouvoirs publics qui restent imprégnés par la synergie Etat-marché des Trente Glorieuses.

Dans cette perspective, on pourrait promouvoir, *au niveau sectoriel*, des procédures partenariales d'évaluation et de définition des critères d'attribution des subventions et des normes professionnelles en impliquant les différents acteurs concernés. Il s'agit donc d'organiser systématiquement des échanges de points de vue, afin que la régulation publique puisse se construire efficacement sur l'expérience des acteurs de terrain. Cette approche partenariale devrait également s'inscrire dans une *perspective dynamique de développement territorialisé* pour des services où l'ancrage local est important. A l'image de ce qui se fait au Québec ou dans la région du Nord-Pas-de-Calais, on pourrait envisager le développement de plates-formes locales. Les différents prestataires (secteur associatif, secteur public, secteur privé traditionnel) et bailleurs de fonds (usagers, pouvoirs publics, partenaires sociaux, etc.) y seraient représentés. Ces structures auraient plusieurs fonctions importantes. D'abord, elles inciteraient à renforcer la complémentarité entre les secteurs public et associatif, mais aussi privé lucratif et informel, et éventuellement les dynamiques de partenariats. Elles pourraient également avoir un rôle explicite de gestion des projets innovants en suscitant et en sélectionnant les projets susceptibles d'explorer de nouvelles voies. Il s'agirait aussi de les promouvoir par des subventions au démarrage et de jouer un rôle de catalyseur de ressources en référence aux multiples bénéfices associés aux projets. Enfin, elles joueraient un rôle central dans la construction de la qualité des services, entre autres en offrant un cadre coopératif favorable aux processus d'auto-évaluation et à la promotion de labels de qualité.

A travers l'approfondissement de l'originalité des différentes voies explorées, il s'agit alors de mettre en évidence la diversité des formes d'institutionnalisation des services de proximité et de mettre à jour les choix de société, implicites ou explicites, qui y sont associés.

1 Ce texte se base sur les travaux du CERISIS (UCL) en collaboration avec le CRIDA (CNRS-Paris). Il synthétise en partie l'introduction de LAVILLE, J.-L. et NYSSSENS, M. (à paraître en 2000), Service, lien social et emploi, et le texte de GILLAIN, B. et NYSSSENS, M. (2000), L'économie sociale – Concepts, insertion et services de proximité, De Boeck.

2 A partir des réalités observées en Europe, les membres du réseau EMES consacré à l'étude des entreprises sociales se sont accordés sur des critères pour une définition de départ. Selon ceux-ci, les entreprises peuvent être qualifiées de sociales si elles respectent les critères suivants :

- sur le plan économique, elles mettent en œuvre une activité continue de production qui les amène à avoir recours au travail rémunéré en gardant un degré élevé d'autonomie et de prise de risque économique;
- sur le plan social, elles concilient initiative venant d'un groupe de citoyens et finalité de service rendu à la collectivité, tout en veillant à ne pas baser le pouvoir sur la détention du capital et en limitant la distribution de profits.

LES MOBILISATIONS DES TRAVAILLEURS

DU NON-MARCHAND :

CORPORATISMES OU MOUVEMENT SOCIAL?

Abraham FRANSEN avec la collaboration de Pierre WALTHÉRY

Depuis plusieurs années, les différentes catégories professionnelles du secteur non marchand se sont régulièrement mobilisées : éducateurs, infirmières hospitalières et à domicile, puéricultrices et gardiennes, travailleurs sociaux, etc. En ordre dispersé tout d'abord, répondant à des objectifs spécifiques de reconnaissance professionnelle, de défense d'un secteur, de mode de financement, d'adaptation des salaires, ces manifestations catégorielles se sont progressivement coordonnées, grâce notamment au travail de représentation syndicale mené dans des secteurs longtemps sous-représentés, permettant une unité de revendication, attirant l'attention sur les enjeux de service à la population et de conditions de travail, et posant de manière globale la question de l'organisation et du financement du secteur non marchand.

Pendant longtemps, les revendications des travailleurs et, de manière plus globale, les enjeux du secteur non marchand se sont vu opposer la contrainte budgétaire, bénéficiant au mieux de réponses ponctuelles et de mesures palliatives, alors même que les différents secteurs voyaient s'accroître et se complexifier les besoins sociaux de leurs publics et qu'ils se voyaient définir de nouvelles missions (décret de l'Aide à la jeunesse, décret AWHIP-Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ...).

En outre, le secteur non marchand a également été victime de l'éclatement des compétences, de la dispersion budgétaire, du maquis institutionnel et des pratiques clientélistes, entraînant une absence de réponse politique plus globale.

Montée des corporatismes ou construction d'un mouvement social ? Revendications statutaires ou définition d'une nouvelle professionnalité ? Ainsi par exemple, les discours produits autour du "secteur non marchand" constituent-ils une réaction défensive d'acteurs et d'appareils institutionnalisés, défendant en fin de compte un "vieux ordre social" et la hiérarchie des statuts qui y est lié ou bien faut-il y voir l'idéologie d'un "nouveau mouvement social", à même de constituer une alternative pour un "nouveau projet de société" ? De manière